

1. *Débitrice:* **Boulangerie d'Andrès et Cie,**
1920 **Martigny**
2. *Remarques:* Le Juge I des districts de Martigny et St-Maurice, Nicolas Biner, rend public qu'il statuera sur la demande d'homologation du concordat proposé par Boulangerie d'Andrès et Cie, société en nom collectif de siège social à Martigny, à ses créanciers, le 3 octobre 2003 à 9 h. au Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice, rue Hôtel de Ville 1, 2e étage, à Martigny.
Les opposants - qui ne sont pas exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 al. 1 LP) - peuvent se présenter pour faire valoir leurs moyens d'opposition.

Tribunal de Martigny et St-Maurice
1920 Martigny